

COMMUNE DE LUNERAY

-BUDGET PRINCIPAL-

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal de la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2017.

Le compte administratif 2017 du budget principal a été voté le 13 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

A la clôture de l'exercice 2017, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 731 342,95 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	+ 1 269 855,44 €
Excédent d'investissement cumulé :	+ 873 184,09 €
Restes à réaliser :	- 692 640,00 €

Résultat cumulé :	+ 1 450 399,53 €

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 210 507,15	118 134,20		118 134,20	1 210 507,15
Affectation du résultat		-479 164,20				-479 164,20
Opérations de l'exercice	2 205 889,01	2 744 401,50	743 495,07	1 734 813,36	2 949 384,08	4 479 214,86
TOTAUX	2 205 889,01	3 475 744,45	861 629,27	1 734 813,36	3 067 518,28	5 210 557,81
Résultats de clôture		1 269 855,44		873 184,09		2 143 039,53
Restes à réaliser			761 410,00	68 770,00	761 410,00	68 770,00
TOTAUX CUMULES		1 269 855,44	761 410,00	941 954,09	761 410,00	2 211 809,53
RESULTATS DEFINITIFS		1 269 855,44		180 544,09		1 450 399,53

➤ La section de fonctionnement :

Les recettes se sont élevées à 2 744 401,50 €.

Chapitre 70 « Produits de gestion courante » : 112 944,04 €

Ce chapitre concerne principalement les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire (63 438,78 €), les temps d'activités périscolaires (12 838 €) et l'accueil périscolaire (7 109 €).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les concessions dans les cimetières (12 671,50 €), les remboursements de frais par des locataires de logements communaux et autres frais (9 295,76 €)...

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 1 160 667,17 €

Ce chapitre est alimenté par 2 sources importantes de recettes pour la commune : la fiscalité locale (599 585 €) et le reversement par la communauté de communes de la taxe professionnelle unique TPU (474 984,83 €).

Concernant la fiscalité locale :

Fiscalité attendue au BP 2017 : 597 297 €

Fiscalité reçue en 2016 : 599 585 €

Soit une différence positive de 2 288 €, et ce malgré un maintien des taux communaux d'imposition.

D'autres postes importants : le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources FNGIR (58 533 €) et le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC (27 539 €).

Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : 467 628,39 €

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'État.

La dotation globale de fonctionnement DGF est en nette baisse : 164 161 € contre 183 712 € en 2016.

L'augmentation de la dotation de solidarité rurale (121 490 € contre 109 197 €), de la dotation nationale de péréquation (25 914 € contre 23 732 €) et des compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux (22 761 € contre 19 114 €) permettent quasiment de compenser la perte de DGF.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est, par contre, légèrement en baisse.

Seules les recettes provenant de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (30 777 €) et du fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires (11 216 €) sont stables.

Ce chapitre comprend habituellement la subvention versée par la communauté de communes pour aider au fonctionnement de la bibliothèque municipale mais pas cette année car la subvention 2017 avait été encaissée par avance sur l'exercice 2016.

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 103 058,90 €

On trouve principalement dans ce chapitre l'encaissement des locations (89 831,35 €) et la redevance versée par la personne à qui la gestion du marché a été déléguée (9 298 €).

Chapitre 013 « Atténuation de charges » : 13 613,08 €

Ce chapitre comprend l'aide versée par l'Etat pour les contrats aidés (5 773,08 €) et le remboursement du supplément familial (7 840 €).

Chapitre 76 « Produits financiers » (2,89 €) et Chapitre 77 « Produits exceptionnels » (883 862,68 €)

On trouve ici principalement le produit de la vente de terrains qui avaient été mis à disposition de la société Logeal Immobilière dans le cadre de baux emphytéotiques. Ces terrains lui ont été vendus pour une somme de 780 000 €.

Chapitre 042 « Opérations d'ordre budgétaire » : 2 624,35

Il s'agit des amortissements de subventions.

Les dépenses se sont élevées à 2 205 889,01 €.

Chapitre 011 « Charges à caractères général » : 452 889,44 €

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures scolaires, livres de bibliothèque, les fournitures et les travaux d'entretien des bâtiments et des voiries, les contrats passés par la commune pour la fourniture des repas à la cantine, le nettoyage du marché et certaines activités sur le temps périscolaire, les contrats de maintenance, les frais liés aux fêtes et cérémonies (repas des aînés, colis de Noël ...), les taxes et redevances payées par la commune ...

Il faut noter une hausse des dépenses sur ce chapitre, due principalement à un programme de travaux d'élargissement et de petits travaux de voirie qui n'a pas lieu chaque année.

Chapitre 012 « Charges de personnel » : 666 310,74 €

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

On constate également en 2017 une hausse des dépenses sur ce chapitre qui provient du coût de remplacement d'un agent titulaire malade durant toute l'année.

Chapitre 65 « Charges de gestion courante » : 221 719,14 €

Il s'agit principalement de dépenses afférentes :

- aux indemnités (et cotisations) du maire et des adjoints : 59 274,40 €
- au contingent du service incendie : 33 790 €
- aux contributions aux syndicats intercommunaux : 51 762,62 €
- aux subventions de fonctionnement aux associations : 25 323 €

Chapitre 66 « Charges financières » : 12 722,22 €

Cette dépense correspond au remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 042 « Opérations d'ordre budgétaire » : 852 247,47 €

Il s'agit des amortissements de biens et des opérations liées à la cession de terrains à Logeal Immobilière.

➤ La section d'investissement

Sur l'exercice 2017, 743 495,07 € de dépenses et 1 734 813,36 € de recettes ont été réalisées en section d'investissement.

Les recettes se décomposent comme suit :

- subventions de l'Etat : 36 754,04 €
- remboursement du FCTVA : 96 130,76 €
- taxe d'aménagement : 16 454,23 €
- affectation du résultat : 479 164,20 €
- opérations d'ordre budgétaire : 1 106 310,13 €

Au niveau des dépenses, les principaux investissements ont été les suivants :

- création de rampes d'accessibilité à la Trésorerie et à l'école élémentaire : 76 931,09 €
- travaux électriques, telecom et d'éclairage public : 122 926,64 €

Le reste concerne de gros travaux d'entretien sur les bâtiments, terrains et voiries communaux (82 517,70 €), l'acquisition de gros mobilier et matériel (46 541,08 €) et des frais d'études pour de futurs gros projets : 22 822,87 €.

Par ailleurs, 88 228,86 € de capital d'emprunts ont également été remboursés.

➤ Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement : 2 744 401,50 €
- Dépenses de fonctionnement : 2 205 889,01 €

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : 1 734 813,36 €
- Dépenses d'investissement : 743 495,07 €

Principaux ratios

a) *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 602 €

b) *Produit des impositions directes/population* : 516 €

c) *Recettes réelles de fonctionnement / population* : 1 220 €

d) *Etat de la dette*

Encours total des dettes bancaires au 31 décembre 2017 : 463 270,56 €

Soit une dette par habitant de : 206 €

Annuités 2017 en capital des dettes bancaires : 88 228,86 €

Nouveaux emprunts contractés en 2017 : / €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Luneray, le 23 mars 2018

Le Maire,
Martial HAUGUEL

